



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle

Question écrite n° 34110

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les attentes exprimées par le Groupement de la Moselle des patriotes réfractaires à l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle (PRAF) et du Groupement des anciens expulsés et réfugiés d'Alsace et de Moselle (GERAL), à l'occasion du soixantième anniversaire du 15 août 1940, date marquant le début des expulsions en Alsace et en Moselle. Le Groupement de la Moselle PRAF-GERAL souhaiterait que la date historique du 8 mai 1945 soit retenue comme date finale de la période de réfractariat des patriotes réfractaires à l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Comme il s'y était engagé en 1997, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a entrepris de faire modifier les règles déterminant la période durant laquelle les patriotes réfractaires à l'annexion de fait étaient éloignés de leur domicile en Alsace-Moselle, qui est validée gratuitement pour la retraite. Selon les dispositions en vigueur, celle-ci est prise en compte à partir de l'exode ou de l'expulsion, et prend fin au jour de la libération de la commune d'origine. Cette dernière date ne prend pas en considération le fait que l'Est de la France a continué à être soumis aux risques de la guerre, comme l'ont montré la contre-offensive allemande dans les Ardennes et la difficulté des combats de l'hiver 1944-1945. La modification de cette règle entraînerait la révision de nombreuses pensions de retraite concédées ; elle est donc subordonnée à l'acceptation des autres départements ministériels concernés. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants s'emploie à obtenir le règlement de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34110

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1999, page 4999

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7125